



Agence de Services
et de Paiement

CCTP MP n°09-32

Mise en place de la cellule d'animation du
réseau rural français

Sommaire

1	Description des prestations à fournir	8
1.1	Objectifs généraux	8
1.2	Les missions de la cellule d'animation	8
1.2.1	L'animation du réseau (volet 1)	9
1.2.1.1	La cellule assure le lien entre la cellule d'animation du réseau européen (Contact Point) et le réseau rural français	9
	• Tranche ferme à bons de commande, volet 1 phase 1 (TFV1P1-BC) : participation aux réunions officielles.....	9
	• Tranche ferme, Volet 1 Phase 2 (TFV1P2): information du réseau de l'actualité européenne	10
1.2.1.2	Au niveau national	10
1.2.1.2.1 Un rôle de circulation d'information et de veille	11
	• Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 3 (TFV1P3-BC): animation réseaux régionaux et appui aux initiatives régionales d'envergure inter régionale	11
	• Tranche ferme, Volet 1 Phase 4 (TFV1P4): mise à disposition d'information au profit des réseaux régionaux	12
	• Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 5 (TFV1P5-BC): assistance aux chefs de file des groupes de travail nationaux	12
1.2.1.2.2Assurer l'organisation de séminaires nationaux	13
1.2.1.2.2.1Piloter l'organisation du grand séminaire de fin 2010	13
	• Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 6 (TFV1P6-BC): séminaire national de 2010	13
1.2.1.2.2.2	Piloter l'organisation des autres séminaires qui doivent ponctuer la vie du réseau rural français.....	14
	• Tranche conditionnelle, Volet 1 Phase I (TCV1PI) : deuxième séminaire national	14
	• Tranche conditionnelle, Volet 1 Phase A (TCV1PA) : séminaires de travail	15
1.2.1.2.2.3	Assurer les moyens logistiques des réunions/événements (hors séminaires nationaux) initiés au niveau national.....	15
	• Tranche ferme pour partie à bons de commande, Volet 1 Phase 7 (TFV1P7): soutien logistique aux pilotes.....	15
	• Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 8 (TFV1P8-BC): soutien logistique aux groupes de travail	16
1.2.1.3	Appuis directs aux niveaux régionaux.....	17
	• Tranche conditionnelle volet 1 phase B (TCV1PB) : séminaires régionaux d'envergure inter régionale	17
1.2.2	La communication (volet 2).....	18
	• Tranche ferme, Volet 2 Phase 1 (TFV2P1): reprise, évolution, gestion et animation du site internet.....	18
	• Tranche ferme, Volet 2 Phase 2 (TFV2P2): plan de communication	19
	• Tranche ferme, Volet 2 Phase 3 (TFV2P3): relation presse.....	20
	• Tranche conditionnelle, Volet 2 Phase C (TCV2PC) : conception d'une identité graphique du réseau	20
1.2.3	La capitalisation (volet 3).....	20

1.2.3.1	En relation avec le niveau européen	21
	• Tranche ferme, Volet 3 Phase 1 (TFV3P1): capitalisation européenne....	21
1.2.3.2	Au niveau national	21
	• Tranche ferme, Volet 3 Phase 2 (TFV3P2): annuaire des membres du réseau	21
	• Tranche ferme, Volet 3 Phase 3 (TFV3P3): capitalisation sur le site internet	21
	• Tranche ferme à bons de commande, volet 3 phase 4 (TFV3P4-BC) : capitalisation vidéo	22
	• Tranche conditionnelle, Volet 3 Phase D (TCV3PD): études.....	22
1.2.3.3	En Lien avec les réseaux régionaux	22
	• Tranche ferme, Volet 3 Phase 5 (TFV3P5) : capitalisation régionale	22
	• Tranche ferme, Volet 3 Phase 6 (TFV3P6): base bibliographique	23
	• Tranche conditionnelle, Volet 3 Phase E (TCV3PE): recueil de projets....	23
1.2.4	L'appui méthodologique à la coopération Leader (volet 4).....	23
	• Tranche conditionnelle, Volet 4 Phase F (TCV4PF): guide méthodologique coopération	24
	• Tranche conditionnelle, Volet 4 Phase G (TCV4PG): animation du réseau des correspondants coopération en région	24
	• Tranche ferme, Volet 4 Phase 1 (TFV4P1): base de contact coopération	24
	• Tranche ferme, Volet 4 Phase 2 (TFV4P2): suivi des projets de coopération (base projets/partenaire)	25
	• Tranche ferme à bons de commande, Volet 4 Phase 3 (TFV4P3-BC): manifestations européennes sur la coopération.....	25
	• Tranche conditionnelle, Volet 4 Phase H (TCV4PH): séminaires coopération leader	26
2	Pilotage du marché.....	26
3	Compétences à réunir	27

Introduction

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance un ensemble de projets participant au développement des territoires ruraux.

Le règlement communautaire de développement rural pour la période 2007-2013 prévoit la mise en place, au niveau européen et dans chaque Etat-membre, d'un réseau qui regroupe les différents acteurs impliqués dans le développement rural. Le réseau vise à rassembler les acteurs intervenant dans ces projets de développement rural.

En France, le réseau est structuré à deux niveaux : un réseau national et vingt-six réseaux régionaux.

Le réseau national est co-piloté par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR). Les Préfets de région et les Présidents de Conseil régional sont chargés de la mise en place de ce réseau à l'échelle régionale.

Pourquoi ce réseau?

Echanger, analyser

- permettre aux acteurs du monde rural issus de milieux différents (agricoles, sylvicoles, artisanaux, territoriaux...) d'échanger et de travailler ensemble ;
- analyser les bonnes et les mauvaises pratiques relatives au contenu des projets de développement rural et aux méthodes employées pour monter ces projets, de façon à en améliorer la réalisation ;
- échanger les expériences et les savoir-faire ;
- proposer des formations aux groupes d'action locale Leader et les appuyer dans leurs projets de coopération avec d'autres territoires.

Valoriser les expériences, améliorer les projets

- faciliter sur les territoires la réalisation d'opérations multisectorielles concernant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, la formation, les services, le patrimoine rural ...;
- améliorer concrètement la qualité des projets financés par le FEADER et favoriser leur valorisation au niveau local, régional, national, européen ;
- promouvoir le développement durable et le développement territorial équilibré.

Le réseau n'a donc pas vocation à financer des projets mais bien à initier des actions permettant de valoriser, mutualiser l'existant.

Bâtir un réseau utile

Le réseau a pour ambition de s'appuyer sur les initiatives et les actions existantes, ainsi que de valoriser les expériences des uns et des autres.

- Des sujets déterminés par les acteurs du réseau.
- Des activités en fonction des besoins des membres : journées d'échanges sur les territoires, études, formations...
- Des outils pratiques pour l'échange et l'information : un site Internet a ainsi été développé.

Pour qui ?

Un réseau participatif

Le réseau est ouvert à tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux du monde rural : agriculteurs, forestiers, acteurs environnementaux, élus, chefs d'entreprises,

responsables d'associations et de groupes d'action locale Leader, territoires de projets, experts... Chacun est appelé à participer à la construction de ce réseau, lui apporter son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et participer à l'échange de données et d'informations.

Comment ?

Le réseau français a adopté, lors de la 1^{ère} assemblée du réseau qui s'est déroulée le 1^{er} avril 2008, les principes fondamentaux du réseau qui posent le cadre de principe et de fonctionnement pour l'ensemble du réseau rural français (en annexe).

En France, le réseau est structuré à deux niveaux :

- un réseau national
- 26 réseaux régionaux (21 dans l'hexagone (un par région), 1 en Corse et un dans chacun des 4 DOM)

Le réseau national est *co-piloté* par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

Au niveau national, l'ensemble des acteurs du réseau rural se réunit une fois par an au sein d'une assemblée qui regroupe l'ensemble des membres du réseau rural national et les 26 référents régionaux, représentants des régions : cette assemblée élit par collège des représentants qui constituent une « commission permanente ».

La commission permanente, organe décisionnel du réseau, oriente et valide le programme de travail du réseau national.

Une « cellule d'animation », objet du présent marché, viendra appuyer cet ensemble. Pour des raisons administratives et pratiques, le MAAP et la DATAR délèguent à un établissement public, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), le soin de porter le marché de cette cellule.

Cette organisation conduira à mettre en œuvre des actions décidées et menées en commun sur des thèmes intéressant l'ensemble des régions. A titre d'exemple, le séminaire de lancement du réseau sur la thématique de la localisation des activités économiques dans les territoires ruraux a été organisé à Bordeaux.

Le réseau national est co-financé par le FEADER qui intervient en contrepartie de fonds du MAAP et de la DATAR à parts égales.

Au niveau régional, les préfets de région et les présidents des Conseils régionaux sont chargés de la mise en place des réseaux régionaux. Ce sont les *copilotes* régionaux. Dans chaque réseau régional, deux personnes assurent le lien entre le niveau régional et le réseau national :

- Un référent régional qui a le rôle de «porte-parole» du réseau régional : il représente notamment son réseau régional à l'assemblée du réseau national et peut être désigné pour être membre de la Commission permanente ;
- Un correspondant régional qui est un correspondant « technique » : il est amené à travailler sur les thématiques choisies par le réseau et participe aux 3 réunions des correspondants régionaux organisées par les co-pilotes nationaux pour assurer une bonne articulation entre les niveaux national et régional, définir les problématiques et traiter au fond les sujets. Selon les régions, cette mission peut avoir été externalisée au sein d'une cellule d'animation régionale.

Chaque région structure son réseau comme elle l'entend en accord avec les principes fondamentaux du réseau.

Le réseau régional regroupe des acteurs régionaux et locaux concernés par le développement rural et définit des actions permettant aux acteurs de terrain d'échanger autour de séminaires, de groupes de réflexion, de visites de terrain...

Au niveau régional, les actions du réseau sont co-financées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en contrepartie de fonds du MAAP et des collectivités.

Quelles actions ?

Le programme de travail 2009-2010 du réseau rural national

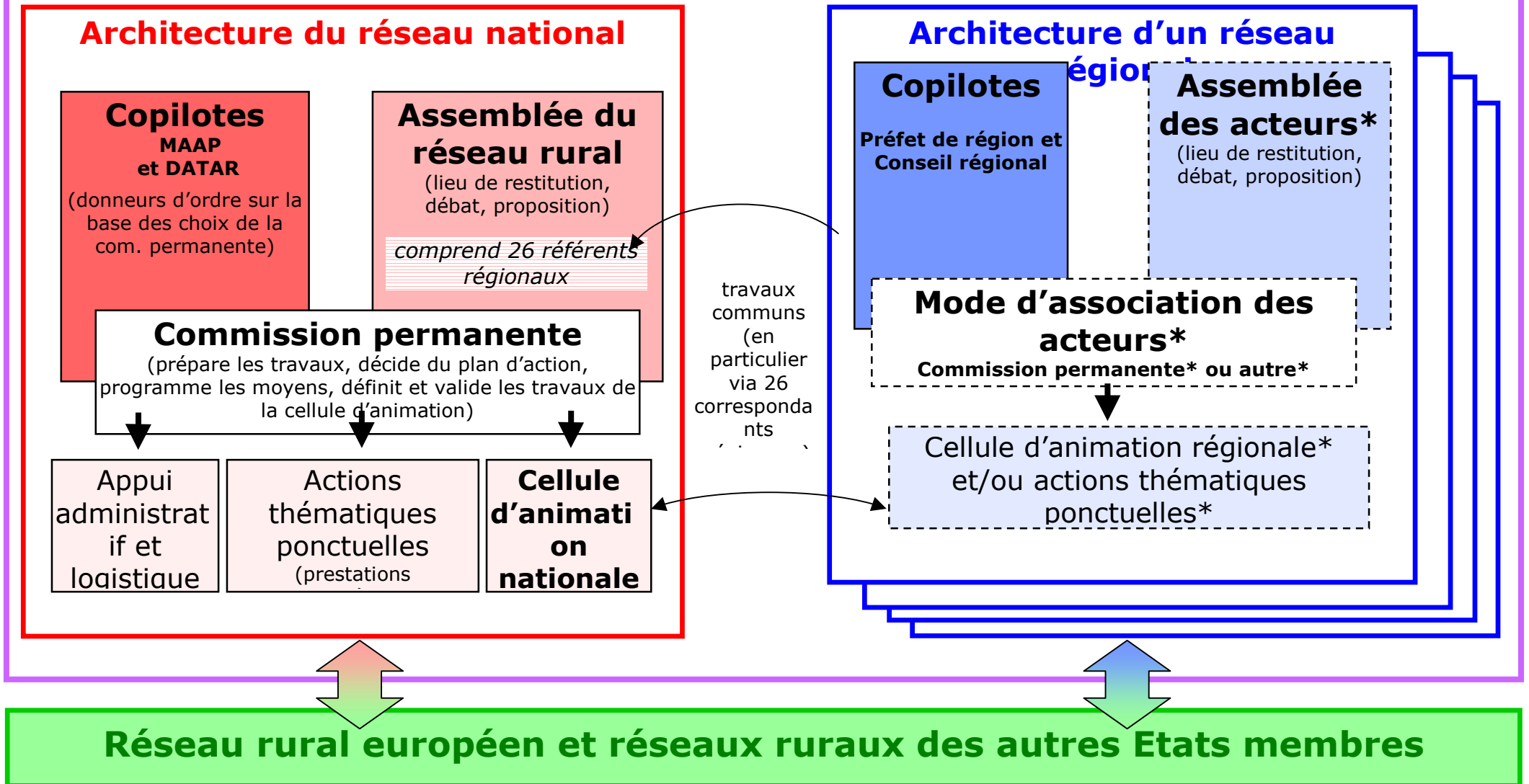
5 groupes de travail ont été constitués autour du thème « Attractivité des territoires ». Ils ont vocation à travailler sur au moins 2 ans, 2009-2010, dans la perspective d'un séminaire organisé fin 2010. Ils doivent affiner la problématique, organiser les appels à propositions permettant de définir un « plan d'actions ». Ce plan d'action est soumis pour validation à la commission permanente du réseau rural national. Ces 3 thématiques sont :

- la valorisation économique et territoriale des ressources locales, composée de 3 sous groupes autour des sous thèmes suivants : l'agriculture et l'alimentation, la forêt et le bois, et la biomasse ;
- la gestion de l'espace (1 groupe de travail).
- les politiques de maintien et d'accueil des nouvelles populations (1 groupe de travail).

Chaque groupe est conduit par un chef de file en partenariat avec les co-pilotes MAAP/DATAR et constitué par des membres volontaires du réseau rural national et les réseaux régionaux travaillant sur la thématique.

L'ensemble des informations relatives à ces groupes de travail est disponible sur le site www.reseaurural.fr

Réseau rural français = réseau national + 26 réseaux régionaux



* = à définir en région, après concertation avec les acteurs et réseaux du développement

1 Description des prestations à fournir

La cellule d'animation doit prendre en charge, sur une période de 4 ans à compter de la date de notification du présent marché, les missions décrites ci-après, dont tous les frais doivent être inclus dans le bordereau de prix, dans des conditions répondant aux exigences décrites ci après.

1.1 Objectifs généraux

La cellule d'animation doit, en continu au cours de sa mission, appuyer les pilotes du réseau rural national dans la mise en œuvre du réseau.

Pour ce faire, la cellule d'animation doit avoir une bonne connaissance des sujets relatifs au développement rural.

Elle doit alimenter les réflexions des pilotes et de la commission permanente du Réseau Rural Français (RRF) et être force de proposition sur les missions qui lui sont confiées, notamment en identifiant, en continu, les besoins des acteurs locaux, régionaux et nationaux du programme de développement rural hexagonal et des programmes de développement rural de la Corse et des DOM.

Elle participe aux réunions du réseau (par exemple, les réunions de la commission permanente et de l'assemblée générale) à titre d'information et de suivi des travaux.

Elle est en contact régulier avec :

- les différents partenaires du réseau au niveau national et européen (chefs de file nationaux, structures nationales impliquées dans le réseau, Contact Point européen, réseaux ruraux des 27 états membres ...)
- avec les 26 réseaux ruraux régionaux dont elle constitue l'interlocuteur privilégié au niveau national

La cellule d'animation doit être souple et réactive afin de s'adapter aux structures qu'elle côtoie. En effet, au niveau national, le réseau est constitué d'un panel d'organismes qui peuvent être structurés de manière très variable avec des disponibilités et des moyens humains sensiblement différents. La cellule d'animation dans sa relation avec ces partenaires doit y porter attention. Elle développe des relations privilégiées avec les réseaux ruraux régionaux sans pour autant qu'il y ait de lien hiérarchique entre eux. La cellule d'animation doit s'adapter au mode d'organisation de chaque région (l'organisation de la mise en réseau au niveau régional est très différente d'une région à l'autre). De manière générale, la cellule d'animation doit faire preuve d'adaptabilité, en effet, le réseau est un processus en construction qui oblige à s'adapter en continu aux besoins et réalités qui émergent.

1.2 Les missions de la cellule d'animation

Ces missions couvrent un ensemble d'actions à conduire qui relèvent de 4 grands volets :

Volet 1 : l'animation du réseau

Volet 2 : la communication

Volet 3 : la capitalisation

Volet 4 : l'appui méthodologique à la coopération leader

Selon la nature et le type d'action à conduire, ces missions s'insèrent, soit dans une tranche ferme qui constitue le socle permanent des missions de la cellule, soit le cas échéant dans des tranches conditionnelles mobilisées en tant que de besoin.

Remarques générales :

- le titulaire du marché cède exclusivement à l'ASP (pour le compte de la DATAR et du MAAP) au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, la totalité des droits patrimoniaux attachés à la prestation objet du marché, pour une durée égale à celle de la protection de la propriété intellectuelle, en France et à l'étranger, notamment les droits d'exploitation qui comprennent le droit d'effectuer et d'autoriser la reproduction, la traduction, l'adaptation, ainsi que les droits de représentation, de commercialisation, d'usage et de mise sur le marché et le droit de procéder ou de faire procéder à tout acte en vue de l'obtention ou de la préservation des droits ainsi cédés.
- Les stocks de documents, publications et matériel réalisés dans le cadre du marché et qui pourraient éventuellement rester en fin de marché seront à remettre à l'ASP en ses locaux de Limoges (2, rue du Maupas - 87040 LIMOGES Cedex 1) sans coût supplémentaire pour la personne publique à la fin de la prestation.

1.2.1 L'animation du réseau (volet 1)

L'ensemble des activités en matière d'animation du réseau doit contribuer à favoriser les échanges et le transfert d'expériences entre les bénéficiaires et les partenaires du programme dans le prolongement des actions conduites ou entreprises tant au niveau des réseaux ruraux régionaux que des actions initiées au niveau national par exemple dans le cadre des groupes de travail thématiques mis en place par la commission permanente du Réseau Rural National du 3 mars 2009 (cf. propos introductifs et site du réseau rural). Il convient de noter que l'organisation du réseau autour de thèmes et de groupes de travail a, sauf décision contraire de la commission permanente, vocation à se poursuivre durant toute la période de travail de la cellule d'animation.

1.2.1.1 La cellule assure le lien entre la cellule d'animation du réseau européen (Contact Point) et le réseau rural français

En annexe, se trouvent un schéma d'organisation du réseau européen et le projet de programme de travail du Contact Point européen pour 2009-2010.

- Tranche ferme à bons de commande, volet 1 phase 1 (TFV1P1-BC) : participation aux réunions officielles

La cellule d'animation participe seule ou aux côtés des pilotes aux réunions ou séminaires organisés par le Contact Point. Ponctuellement, à la demande des pilotes, la cellule d'animation peut être associée aux réunions organisées directement par la commission européenne sur le réseau dans le cadre du comité de coordination du réseau européen ou du sous-comité Leader.

Au delà de sa simple participation à ces réunions et séminaires, la cellule est responsable de la mobilisation des acteurs français en amont de ces événements. Elle est chargée de diffuser l'information sur les événements qui sont organisés et diffuse elle-même les informations relatives à la vie du réseau rural français auprès des acteurs européens. Elle peut être amenée à identifier des expériences intéressantes à valoriser dans ce cadre européen, à préparer des synthèses demandées par le Contact Point en amont des réunions, par exemple sur l'état d'avancement des réseaux ou la coopération dans Leader...).

En amont de chaque réunion, l'ordre du jour doit être discuté avec les pilotes afin de s'accorder sur la position à adopter.

Par ailleurs, la cellule d'animation doit formaliser pour ces réunions/événements auxquels elle participe une restitution des informations dans un délai de deux semaines après l'évènement (rédaction de comptes-rendus, actes, mise à disposition du dossier de séance, etc.) et la mettre en ligne sur le site internet du réseau.

Ces réunions/séminaires représentent de 84 à 116 jours sur la période du marché (à titre indicatif, estimation pour information de 21 à 29 jours par an).

La répartition indicative s'entend comme suit par type de réunion :

- 5 réunions par an avec le Contact Point répartis sur l'année (durée d'une réunion : 1 à 2 jours, lieu probable : Bruxelles dont une fois par an dans un état membre),
- 2 jours par an pour la participation au comité de coordination (durée d'un comité : 1 jour, lieu probable : Bruxelles),
- 8 jours par an pour la participation au sous comité Leader et au aux groupes de travail rattaché (durée d'un sous comité : 1 jour, lieu probable : Bruxelles),
- La participation chaque année à deux ou trois séminaires de 3 jours organisés par le contact point ou par un réseau rural national dans un Etat membre de l'Union européenne.

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par type de réunion. Le prix unitaire couvre l'ensemble des coûts afférents à la préparation, la participation (y compris frais de déplacement) et à la restitution. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

La personne publique se réserve la possibilité de commander parmi les différents types de réunions officielles des quantités légèrement différentes de celles mentionnées ci dessus à titre d'information, tout en restant dans l'enveloppe minimum et maximum du bordereau de prix.

- Tranche ferme, Volet 1 Phase 2 (TFV1P2): information du réseau de l'actualité européenne

La cellule d'animation se fait le relais des informations diffusées par le contact point et les autres réseaux européens rencontrés lors des différentes réunions (toutes sources : biblio, séminaire, étude, etc.) en les organisant par thématiques et publics cibles. La cellule d'animation assure une diffusion ciblée de ces informations via divers canaux (mails, site internet du réseau rural, lettre électronique, etc.) et diverses formes (des synthèses régulières sont souhaitables pour accompagner la diffusion de matière brute). En particulier, la cellule doit tisser des liens avec les autres réseaux européens pour connaître leurs sujets de travail et disposer ainsi de contacts permettant de mobiliser de l'expertise européenne en tant que de besoin dans le cadre des actions conduites par le réseau rural français, voire de proposer des partenariats aux acteurs français.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission. Le candidat précise également les méthodes qu'il compte employer pour assurer l'identification, la mise en forme et la diffusion de ces informations.

1.2.1.2 Au niveau national

Seuls les copilotes et la Commission permanente peuvent décider du programme de travail du réseau. La cellule d'animation peut néanmoins être force de proposition.

La mission de la cellule d'animation repose sur trois tâches principales :

1.2.1.2.1 Un rôle de circulation d'information et de veille

La cellule d'animation doit savoir à tout moment ce que font les uns et les autres dans le cadre du réseau, via des moyens à définir. Notamment, la cellule doit :

- être en contact avec les réseaux régionaux et tenir à jour un état des lieux faisant le point sur les travaux des réseaux régionaux,
- être en lien avec les chefs de file (5 à ce jour) des groupes de travail du réseau rural national et participe aux séances plénières de travail de ces groupes dans un rôle de collecte et transmission d'information,
- assurer un rôle de veille sur les activités des structures membres de l'assemblée en lien avec les travaux du réseau,
- participer à la Commission permanente afin de présenter en tant que de besoin son programme de travail, des points d'avancement de travaux ou de méthodologie aux membres sur des sujets précis et définis en amont avec les pilotes.
- Participer ponctuellement à toute réunion nationale au cours de laquelle un point devrait être fait sur l'activité du réseau français (réunion des SGAR et des DRAAF, comité de suivi du PDRH ...)

Cette information, structurée et systématisée, permet :

- d'apporter aux réseaux régionaux et aux porteurs d'actions nationales un appui (soit en réponse à leur demande, soit par voie de suggestion par exemple en terme de proposition d'expertise). La cellule doit favoriser les échanges d'expériences entre tous les niveaux et être un lieu d'échanges d'information commun à tous les acteurs du réseau (fonction bibliothèque - inventaire - question - réponse - orientation des demandes)
 - d'assurer une mission de coordination générale des travaux conduits par les différents niveaux d'acteurs du réseau (RRR, groupes de travail nationaux). Dans ce cadre, la cellule d'animation assure une fonction de veille et d'information auprès des pilotes. Par ailleurs, elle assure cette même fonction auprès des différents acteurs dans un objectif d'articulation des travaux et des calendriers.
- Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 3 (TFV1P3-BC): animation réseaux régionaux et appui aux initiatives régionales d'envergure inter régionale

Pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, la cellule d'animation :

- Organise de 16 à 20 réunions sur la période (à titre d'information de 3 à 4 réunions par an, deux réunions pouvant être accolées) avec les correspondants des réseaux régionaux (durée d'une réunion : 1 jour, lieu: Paris et en région pour une à deux réunions par an, environ 40 participants par réunion, les dates de réunion seront validées avec les pilotes au plus tard 1 mois calendaire avant la date de tenue de la réunion lorsqu'elle se tient à Paris et 6 semaines calendaires lorsque la réunion se déroule en région).
Pour information, la personne publique est susceptible de mettre à disposition une salle sur Paris. En conséquence, le titulaire n'aurait pas à supporter le coût de location mais le prix qui lui sera payé est celui prévu au bordereau de prix

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par réunion. Le prix unitaire couvre l'ensemble des coûts afférents à la préparation, l'animation, la restitution et l'organisation logistique de chaque réunion (notamment mise à disposition de la salle équipée, repas pour les participants, dossiers de séance, gestion des inscriptions ...). Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

- Participe à des événements régionaux particulièrement structurants. Dans le cadre de ces événements, la cellule d'animation peut être intervenante (présentation d'une partie,

ou participation à un atelier, témoignage ...). Dans tous les cas, la cellule d'animation valorise ces travaux au niveau national et notamment sur le site internet du réseau rural. Le nombre de participations attendues concerne de 80 à 104 événements régionaux sur la période (à titre d'information de 20 à 26 par an). (Durée d'une participation : 1,5 jour, lieu : en région).

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par participation à un événement régional. Le prix unitaire couvre l'ensemble des coûts afférents à la préparation, la participation (y compris les frais de déplacement) et à la restitution relative à ces participations auprès des pilotes. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

- Tranche ferme, Volet 1 Phase 4 (TFV1P4): mise à disposition d'information au profit des réseaux régionaux

Pour répondre aux objectifs visés ci-dessus, la cellule d'animation :

- met en forme et rend accessible toutes les informations nécessaires sur le site du réseau rural national (www.reseaurural.fr). La cellule d'animation anime le site afin de rendre lisible les informations disponibles par nature, thèmes, public cible et de répondre aux besoins exprimés des réseaux régionaux ou des pilotes. Pour ce faire, la cellule d'animation a des contacts réguliers avec les réseaux régionaux ainsi qu'avec les chefs de file des groupes de travail du réseau national afin de connaître leurs activités.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission. Le candidat précise également les méthodes et l'organisation qu'il compte employer en terme d'alimentation et d'animation du site.

- met en place une ligne téléphonique d'assistance, dans les 6 mois du début du marché, pour permettre aux réseaux régionaux ou aux autres partenaires de contacter la cellule pour tout type de question. Cette prestation est maintenue sur la durée du marché.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission. Le candidat précise également les méthodes et l'organisation qu'il compte employer.

- Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 5 (TFV1P5-BC): assistance aux chefs de file des groupes de travail nationaux

Pour répondre aux objectifs visés ci-dessus,

- la cellule d'animation, au delà des contacts normaux qu'elle doit entretenir avec les groupes de travail du réseau rural national pour mener sa mission, participe aux séances plénières de travail de ces groupes dans un rôle de collecte et transmission d'information. Il convient de prévoir 60 à 80 réunions sur la période. (Durée d'une réunion : 1 jour, lieu : Paris)

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par réunion. Le prix unitaire couvre l'ensemble des coûts afférents à la participation et à la restitution des débats dans un délai raisonnable. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

- la cellule d'animation, au delà des contacts normaux qu'elle doit entretenir avec les groupes de travail (mission d'articulation et de valorisation des travaux), apporte en tant que de besoin à chaque groupe un appui intellectuel pour la construction du contenu des séminaires thématiques que ceux-ci ont prévu d'organiser dans le cadre de leur plan d'action. Cette mission d'appui conseil (tant relatif à la constitution des contenus qu'à la forme de la manifestation) porte sur une base de 12 à 20 séminaires sur la période (soit à titre indicatif 3 à 5 séminaires par an).

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par séminaire accompagné. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission. Le candidat précise également les méthodes et l'organisation qu'il compte employer.

1.2.1.2.2 Assurer l'organisation de séminaires nationaux

1.2.1.2.2.1 Piloter l'organisation du grand séminaire de fin 2010

Comme expliqué précédemment, pour 2009 et 2010, la commission permanente du réseau a défini un thème général de travail, « l'attractivité des territoires » qui se décline en trois thèmes:

- « la valorisation économique et territoriale des ressources locales », avec 3 axes, « agriculture et alimentation », « forêt-bois », et « biomasse »,
- « la gestion de l'espace »,
- « les politiques de maintien et d'accueil des populations en milieu rural ».

Afin de piloter chacun des groupes, des chefs de file ont été sélectionnés par les pilotes (5 à ce stade).

Ces chefs de file sont responsables du suivi et de l'animation de leur groupe.

Chaque plan d'action de chaque groupe comporte entre 5 et 20 actions. Chaque action est mise en œuvre par un partenariat d'acteurs sous la responsabilité d'un porteur global de l'action (pour le détail, se reporter au site Internet du réseau www.reseaurural.fr, rubrique Actualités/ Projets retenus par la commission permanente du 3 juillet 2009).

Outre sa mission de coordination générale des travaux des différents groupes, la cellule d'animation a pour fonction de valoriser ces travaux au travers notamment d'un certain nombre d'actions et de manifestations.

- Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 6 (TFV1P6-BC): séminaire national de 2010

Dans ce cadre, la cellule d'animation pilote l'organisation d'un séminaire fin 2010 (dernier trimestre) qui, à partir des actions conduites dans le cadre des groupes de travail nationaux, met en exergue les axes de réflexion transversale afin d'en tirer des enseignements relatifs à l'« attractivité des territoires ruraux ». La conception concertée, avec les pilotes et les chefs de file des groupes, de ce séminaire, l'animation de sa préparation et de son déroulement, l'organisation logistique du séminaire sont à la charge de la cellule d'animation. Un comité de pilotage restreint est mis en place et animé par la cellule d'animation durant le temps de préparation du séminaire.

Le séminaire est prévu pour accueillir de 400 à 700 personnes sur 2 jours, il se déroule de préférence en région métropolitaine. Le déroulement intègre des temps de plénière et d'ateliers permettant les échanges et débats (au moins 4 simultanés), des visites de terrain. Les dates et lieu de la manifestation sont validés au plus tard 6 mois calendaires avant la date de début du séminaire. L'ensemble des coûts logistiques pour l'organisation est à la charge de la cellule d'animation :

- organisation de réunions préparatoires (3 maximum) avec les pilotes et les principaux contributeurs pour 20 personnes au maximum

- la conception et les travaux préparatoires
- la gestion administrative
- la mise à disposition des salles de plénière et d'ateliers
- l'organisation des visites de terrain
- l'équipement technique de sonorisation et d'interprétation (le cas échéant)
- la prise en compte de l'accueil (réservation des chambres, repas pour les participants, déplacements sur place, transfert depuis les gares et aéroports...)
- les frais de transport et logement des intervenants identifiés par les pilotes dans la limite de 30 personnes maximum
- le matériel distribué (mallettes, documents...)
- l'animation
- l'interprétariat (le cas échéant)
- la traduction de documents le cas échéant
- valorisation synthétique des contenus sous format numérique

Cette prestation fait l'objet d'un prix présenté en deux parties distinctes et complémentaires. D'une part une partie unitaire (relatif aux frais de bouche, de moyen de transport et tous autres frais liés au nombre de participants) et d'autre part une partie forfaitaire (couvrant les frais fixes non directement liés au nombre de participants comme la location de salle, la prise en charge des frais liés aux intervenants...). Le candidat présente son offre détaillée (contenu et méthode) et précise l'organisation envisagée ainsi que les profils des personnes mobilisées. Le candidat attache une attention particulière à la qualité du contenu.

1.2.1.2.2 Piloter l'organisation des autres séminaires qui doivent ponctuer la vie du réseau rural français

- Tranche conditionnelle, Volet 1 Phase I (TCV1PI) : deuxième séminaire national

La cellule d'animation pilote l'organisation d'un séminaire postérieur à celui de fin 2010 dont la définition du fond est faite de la même manière que pour le séminaire de fin 2010.

Le séminaire est prévu pour accueillir de 400 à 700 personnes sur 2 jours, il se déroule de préférence en région métropolitaine. Le déroulement intègre des temps de plénière et d'ateliers permettant les échanges et débats (au moins 4 simultanés), des visites de terrain. Les dates de la manifestation sont validées au plus tard 12 mois calendaires avant la date de début du séminaire, le lieu du séminaire est validé au plus tard 6 mois calendaires avant la date de début du séminaire. L'ensemble des coûts logistiques pour l'organisation est à la charge de la cellule d'animation :

- organisation d'une réunion préparatoire avec les pilotes pour 20 personnes au maximum
- la conception et les travaux préparatoires
- la gestion administrative
- la mise à disposition des salles de plénière et d'atelier
- organisation des visites de terrain
- l'équipement technique de sonorisation et d'interprétation (le cas échéant)
- la prise en compte de l'accueil (réservation des chambres, repas pour les participants, déplacements sur place, transfert depuis les gares et aéroports...)
- les frais de transport et logement des intervenants identifiés par les pilotes dans la limite de 30 personnes maximum
- le matériel distribué (mallettes, documents...)
- l'animation
- l'interprétariat (le cas échéant)

- la traduction de documents le cas échéant
- valorisation synthétique des contenus sous format numérique

Cette prestation fait l'objet d'un prix présenté en deux parties distinctes et complémentaires. D'une part une partie unitaire (relatif aux frais de bouche, de moyen de transport et tout autres frais liés au nombre de participants) et d'autre part une partie forfaitaire (couvrant les frais fixes non directement liés au nombre de participants comme la location de salle, la prise en charge des frais liés aux intervenants...). Le candidat présente son offre détaillée (contenu et méthode) et précise l'organisation envisagée ainsi que les profils des personnes mobilisées. Le candidat attache une attention particulière à la qualité du contenu.

- Tranche conditionnelle, Volet 1 Phase A (TCV1PA) : séminaires de travail

La cellule d'animation pilote l'organisation de 2 à 4 séminaires sur la période (à titre indicatif, 1 séminaire par an) visant à traiter un sujet transversal du réseau rural national dont le thème est défini avec les pilotes. La conception concertée avec les pilotes, l'animation de sa préparation et de son déroulement, l'organisation logistique du séminaire sont à la charge de la cellule d'animation.

Le séminaire est prévu pour accueillir de 150 à 200 personnes sur 1 journée, il se déroule en région ou à Paris. Le déroulement intègre des temps de plénière et d'ateliers permettant les échanges et débats. Les date et lieu de la manifestation sont validés au plus tard 6 mois calendaires avant la date de début du séminaire. L'ensemble des coûts logistiques pour l'organisation est à la charge de la cellule d'animation :

- organisation d'une réunion préparatoire avec les pilotes pour 20 personnes au maximum
- la conception et les travaux préparatoires
- la gestion administrative
- la mise à disposition des salles de plénière et d'atelier
- l'équipement technique de sonorisation et d'interprétation (le cas échéant)
- la prise en compte de l'accueil (repas pour les participants ...)
- le matériel distribué (mallettes, documents...)
- l'animation
- l'interprétariat (le cas échéant)
- la valorisation des contenus sous forme de synthèse et en format numérique

Cette prestation fait l'objet d'un prix présenté en deux parties distinctes et complémentaires. D'une part une partie unitaire (relatif aux frais de bouche et tout autres frais liés au nombre de participants) et d'autre part une partie forfaitaire (couvrant les frais fixes non directement liés au nombre de participants comme la location de salle ...). Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

1.2.1.2.2.3 Assurer les moyens logistiques des réunions/événements (hors séminaires nationaux) initiés au niveau national.

La cellule d'animation est aussi mobilisée dans le cadre des activités transversales du réseau pour assurer une prestation de soutien logistique lors d'un certain nombre d'événements que sont l'assemblée générale annuelle du réseau, les réunions de la commission permanente du réseau, les réunions des groupes de travail retenus par la commission permanente.

- Tranche ferme pour partie à bons de commande, Volet 1 Phase 7 (TFV1P7): soutien logistique aux pilotes

La cellule d'animation assure le soutien logistique :

- l'organisation de 14 réunions sur la période de la commission permanente à Paris (soit à titre indicatif 3 à 4 réunion par an). Chaque commission se déroule sur une journée et accueille au maximum 40 personnes. La cellule d'animation est aussi mobilisée pour apporter de l'information sur demande des pilotes. La date de la commission permanente est portée à la connaissance de la cellule d'animation au plus tard 1 mois calendaire avant la date de la réunion.

La cellule d'animation assure :

- La prise en charge des repas
- La location de salle

Pour information, la personne publique est susceptible de mettre à disposition une salle sur Paris sans minoration de prix pour le titulaire.

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par réunion. Le prix unitaire couvre l'ensemble des coûts afférents à l'organisation logistique et la participation attendue des pilotes pour chaque réunion. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

- l'organisation logistique de l'assemblée annuelle du réseau à Paris ou dans une grande ville de province, soit 4 assemblées du réseau à organiser sur la période. Chaque assemblée se déroule sur une journée et accueille de 100 à 150 personnes. Le déroulement se fait uniquement sous forme de plénière en amphithéâtre. Les dates et lieu de l'assemblée sont validés au plus tard 4 mois calendaires avant la date de l'assemblée. L'ensemble des coûts logistiques pour l'organisation est à la charge de la cellule d'animation :

- la gestion administrative (invitations, gestion des inscriptions...)
- la mise à disposition de la salle
- l'équipement technique de sonorisation et d'interprétariat (le cas échéant)
- la prise en compte de l'accueil (signalétique, repas pour les participants ...)
- le matériel distribué (mallettes, documents...)
- l'animation
- l'interprétariat (le cas échéant)
- frais de déplacement (tarif éco) et de séjour (au meilleur tarif) de 5 participants au maximum (DOM, UE)

Cette prestation à bons de commande fait l'objet d'un prix présenté en deux parties distinctes et complémentaires. D'une part une partie unitaire (relatif aux frais de bouche et tout autres frais liés au nombre de participants) et d'autre part une partie forfaitaire (couvrant les frais fixes non directement liés au nombre de participants comme la location de salle ...). Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

- Tranche ferme à bons de commande, Volet 1 Phase 8 (TFV1P8-BC): soutien logistique aux groupes de travail

La cellule d'animation se charge :

- de l'organisation logistique de 4 à 8 séminaires sur la période pour les groupes de travail (à titre indicatif cela représente 1 à 2 séminaires par an). Ces séminaires permettent de mettre en valeur les travaux des groupes de travail, chaque séminaire accueille de 100 à 120 personnes sur une journée à Paris ou en province. Le déroulement intègre des temps de plénière et d'ateliers permettant les échanges et débats. Les dates et lieu de la manifestation sont validés au plus tard 4 mois calendaires avant la date de

début du séminaire. L'ensemble des coûts logistiques pour l'organisation est à la charge de la cellule d'animation :

- organisation d'une réunion préparatoire par séminaire avec les responsables du groupe de travail
- la gestion administrative (invitations, gestion des inscriptions...)
- la mise à disposition des salles de plénière et d'atelier
- l'équipement technique de sonorisation
- la prise en compte de l'accueil (signalétique, repas pour les participants ...)
- le matériel distribué (dossier de séance ...)

Cette prestation fait l'objet d'un prix présenté en deux parties distinctes et complémentaires. D'une part une partie unitaire (relatif aux frais de bouche et tout autres frais liés au nombre de participants) et d'autre part une partie forfaitaire (couvrant les frais fixes non directement liés au nombre de participants comme la location de salle ...). Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

1.2.1.3 Appuis directs aux niveaux régionaux

- Tranche conditionnelle volet 1 phase B (TCV1PB) : séminaires régionaux d'envergure inter régionale

Au delà des missions déjà exposées ci-dessus, la cellule d'animation appuie (appui en ingénierie pour l'organisation de séminaires, forum, manifestation ...) de façon approfondie un ou des réseaux régionaux sur une action pouvant apporter un plus au niveau national ou inter régional et sur des sujets transversaux (qu'ils soient de nature méthodologique : capitalisation, évaluation, formation ... ou qu'ils concernent des thématiques spécifiques). La sollicitation est faite par le représentant du réseau régional auprès des pilotes qui valident l'intervention de la cellule d'animation.

Cette mission se concrétise par l'organisation en partenariat étroit avec les réseaux régionaux de 2 à 4 séminaires sur la période (soit à titre indicatif 1 par an). Chaque séminaire est prévu pour accueillir de 100 à 150 personnes sur 1 journée, il se déroule dans la région concernée. Le déroulement intègre des temps de plénière et d'ateliers permettant les échanges et débats. Les date et lieu de la manifestation sont validés au plus tard 4 mois calendaires avant la date de début du séminaire. L'ensemble des coûts logistiques pour l'organisation est à la charge de la cellule d'animation :

- la conception et les travaux préparatoires
- la gestion administrative (invitations, gestion des inscriptions...)
- la mise à disposition des salles de plénière et d'atelier
- l'équipement technique de sonorisation
- la prise en compte de l'accueil (repas pour les participants, transfert depuis les gares et aéroports...)
- le matériel distribué (dossiers de séance...)
- l'animation
- la valorisation des contenus

Cette prestation fait l'objet d'un prix présenté en deux parties distinctes et complémentaires. D'une part une partie unitaire (relatif aux frais de bouche, de moyen de transport et tous autres frais liés au nombre de participants) et d'autre part une partie forfaitaire (couvrant les frais fixes non directement liés au nombre de participants comme la location de salle, la prise en charge des frais liés aux intervenants...). Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

1.2.2 La communication (volet 2)

La cellule d'animation est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la communication dur réseau rural français en accord avec les copilotes. Ainsi, la cellule d'animation élabore un plan de communication dans un cadre pluriannuel et détaille par année les actions à conduire permettant d'avoir une bonne lisibilité sur la période de programmation. Un travail important est à fournir sur l'année 2010 pour définir le plan de communication et démarrer sa mise en œuvre. Ce travail de construction du plan de communication est à faire en concertation avec les pilotes et après un état des lieux des besoins et travaux existants des 26 réseaux régionaux (voir annexe sur l'état des lieux réalisés en 2009).

Dans ses travaux, la cellule d'animation garde à l'esprit les éléments suivants (non exhaustifs) :

- faire connaître les travaux du réseau au grand public,
- faire connaître les programmes de travail et les travaux des groupes thématiques mis en place,
- faire connaître les programmes de travail des Réseaux Ruraux Régionaux,
- suivre ces travaux, les valoriser et les diffuser par la mise en place d'outils adéquats,
- envisager pour chaque groupe thématique et sujets du réseau, de développer une communication en direction de publics particuliers (par ex. les élus) considérés comme clefs sur la thématique mais difficiles à impliquer,
- faire connaître les travaux du réseau sur un plan technique auprès des organismes potentiellement concernés par ces travaux,
- faire circuler l'information au sein des membres du réseau, notamment en ce qui concerne les actions conduites et les événements à venir,
- assurer la communication sur chaque événement d'envergure nationale et interrégionale,
- créer du lien entre les actions de communication menées au niveau des réseaux régionaux et celles menées au niveau national,
- Publier un rapport annuel des activités du réseau, au contenu dynamique et pas forcément exhaustif à envoyer à l'ensemble des partenaires,
- Offrir la possibilité aux acteurs étrangers d'accéder à de la documentation traduite en langue anglaise,
-

Sur la forme, la cellule d'animation porte une attention particulière aux exigences nationales et communautaires de publicité en utilisant les éléments de la charte graphique établis pour la communication sur le FEADER. Il peut lui être demandé de développer une identité graphique spécifique au réseau rural français (voir TCV2PF).

- Tranche ferme, Volet 2 Phase 1 (TFV2P1): reprise, évolution, gestion et animation du site internet

La cellule d'animation est chargée de la reprise, de l'évolution, de la gestion du site internet www.reseaurural.fr actuellement développé par la société ABSTRAKT mais dont la propriété appartient au MAAP (y compris nom de domaine). La cellule d'animation doit à ce titre en assurer l'hébergement, la maintenance, les développements et l'animation. Les pilotes souhaitent que la cellule d'animation s'appuie sur les éléments du site existant. Elle fait des propositions d'évolutions, de développement et d'animation s'appuyant sur les technologies les plus récentes (par ex. Web 2.0). Ce site doit être pensé comme l'outil principal et structurant qui permet à la cellule d'animation de faire vivre l'ensemble des missions qui lui sont confiées. La cellule d'animation prévoit de

gérer la publication sur le site de documents traduits en langue anglaise (nombre de pages compris entre 800 à 1000 sur la période sur la base de 600 mots par page). La maquette proposée ainsi que les évolutions du site durant la durée du marché devront faire l'objet d'une validation par les pilotes. Ce travail doit en grande partie être engagé et effectif dans les 9 mois du début du marché.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat remet dans son offre une proposition complète de reprise et de gestion du site internet intégrant les problématiques relatives à l'hébergement, la maintenance, les évolutions et les développements envisagés d'une part et à l'animation quotidienne d'autre part. Le candidat précise l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à ces missions.

- Tranche ferme, Volet 2 Phase 2 (TFV2P2): plan de communication

- La cellule d'animation propose au plus tard dans les 6 mois du début du marché un plan de communication. A compter de la deuxième année, ce document fait l'objet d'une réactualisation chaque année dans le courant du premier trimestre. La construction du plan de communication est à faire en concertation avec les pilotes et après un état des lieux des besoins et travaux existants des réseaux régionaux en terme de communication. La cellule définit les objectifs assignés à la communication et les objectifs à atteindre, les publics visés, les besoins au regard du réseau national et des réseaux régionaux, la stratégie de communication à mettre en place. La cellule d'animation veille à la complémentarité à apporter au regard d'autres plans de communication, comme par exemple celui relatif au FEADER mis en place par le MAAP. La cellule d'animation définit enfin les outils à mettre en place pour atteindre les objectifs visés.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions en terme de méthode et de contenu. Le candidat précise dans son offre les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission et l'organisation qu'il compte employer pour construire ce plan de communication.

- La cellule d'animation est responsable et se charge de la mise en œuvre des outils de communication définis dans le plan de communication.

A titre d'exemple, les pilotes envisagent :

- des supports de communication (plaquette, film ...) autour des actions portées par les groupes de travail nationaux,
- une action de communication par an plus ciblée en accompagnement d'un séminaire national,
- La tenue à jour d'une revue de presse,
- La mise en place d'un dossier de presse régulièrement mis à jour pouvant être exploité en tant que de besoin par les différents acteurs du réseau (principalement les pilotes),
- Etc

Par ailleurs, les pilotes attendent, a minima, de la cellule d'animation la mise en place des outils suivants :

- Une lettre électronique mensuelle d'information sur les activités du réseau. Document de 6 à 8 pages en format A4 et couleurs. La première lettre est publiée au plus tard trois mois à compter de la notification du marché et jusqu'à son terme. La maquette initiale est proposée aux pilotes dans les deux mois de la notification du marché qui la valide avant publication.
- Un magazine semestriel sur la vie et les actions conduites au titre du réseau rural français, constitué de reportages, d'articles de fond et d'articles d'actualité. Format attendu : 20 pages, Quadrichromie, Photos, Style et mise en

page journalistiques, Papier 115g/m², diffusion sous format papier : 2 000 exemplaires en français et 600 exemplaires traduits en langue anglaise. Le premier est à remettre pour décembre 2010 et le dernier en avril 2014 (8 numéros sur la période).

La maquette de chacun des outils de communication est validée par les pilotes.

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par type d'outil de communication envisagé (dont a minima les deux outils explicitement demandés : lettre électronique et magazine semestriel). Le candidat précise dans son offre les outils de communication qu'il peut être amené à mettre en place en précisant finement les coûts unitaires et les conditions de mise en oeuvre. Le candidat précise les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission. Le candidat précise dans son offre les méthodes et l'organisation qu'il compte employer.

- Tranche ferme, Volet 2 Phase 3 (TFV2P3): relation presse

La cellule d'animation est responsable lors des manifestations mises en place par ses soins et dans le cadre des actions du plan de communication de rechercher les contacts presse, d'établir des dossiers de presse spécifiques (en étroite collaboration avec les pilotes), de rédiger des propositions d'articles, et d'organiser les conférences de presse. En revanche, la cellule d'animation n'intervient pas dans la relation journalistique qui est de la responsabilité des pilotes, seuls habilités à valider les documents à transmettre aux médias et à communiquer avec les médias pour les interventions publiques.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche conditionnelle, Volet 2 Phase C (TCV2PC) : conception d'une identité graphique du réseau

La cellule d'animation conçoit et propose une identité graphique propre au réseau, avec un logo propre, permettant l'identification et l'appropriation interne et externe de l'existence du réseau. Elle se charge de communiquer et mettre en oeuvre cette nouvelle identité.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

1.2.3 La capitalisation (volet 3)

Cette partie précise quelles démarches de capitalisation il convient de mener autour des acteurs du réseau, de leurs compétences, de leurs champs d'intervention et de leurs actions les plus emblématiques (en évitant le piège du recensement systématique d'expériences et en privilégiant les études de cas et des démarches de capitalisation approfondie en terme de méthodologie).

Il convient de préciser sur ce point qu'une étude est actuellement en cours pour identifier les besoins en terme de capitalisation des réseaux ruraux régionaux et des groupes de travail nationaux, étude qui devrait déboucher sur des propositions d'outils de capitalisation. Les résultats de cette étude devraient être disponibles début 2010, les conclusions seront versées à la connaissance de l'ensemble des candidats dès que possible.

1.2.3.1 En relation avec le niveau européen

- Tranche ferme, Volet 3 Phase 1 (TFV3P1): capitalisation européenne

La cellule d'animation se met en capacité de répondre aux demandes de la cellule d'animation européenne (Contact Point) sur la fourniture d'informations relatives au réseau rural français. Le besoin du Contact Point n'est pas clairement identifié à ce stade, peu important actuellement, il est susceptible de monter en puissance à l'avenir. Les sollicitations du Contact Point visent à recueillir de l'information d'ordre générale voire à fournir des contributions plus finalisées afin de contribuer à des publications. La cellule d'animation prévoit d'y consacrer 30 jours par an, soit 120 jours sur la période.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

1.2.3.2 Au niveau national

La cellule d'animation est chargée de créer les outils de capitalisation utilisés pour l'ensemble du réseau rural français. Ces outils de capitalisation doivent distinguer ce qui relève d'une capitalisation à des fins de communication et de visibilité du réseau au niveau national (et qui doivent apparaître au titre du plan de communication) de celle concernée ici destinée à favoriser le transfert de bonnes pratiques. Sur ce point, la capitalisation doit permettre à tout acteur de repérer facilement des expériences dans le champ qui l'intéresse et d'entrer en contact avec le pilote de ces expériences. Il ne s'agit donc pas forcément de mettre en place des outils lourds et apportant relativement peu de valeur ajoutée pour les acteurs, mais plutôt des outils légers, répondant directement à l'utilisation attendue par les acteurs de cette capitalisation. La cellule d'animation doit proposer ici une véritable ambition de capitalisation qui dépasse le simple recensement de bonnes pratiques en mobilisant le cas échéant les réseaux d'expertise compétents sur les thèmes à traiter. La cellule d'animation propose aussi des modes originaux de valorisation des contenus produits.

- Tranche ferme, Volet 3 Phase 2 (TFV3P2): annuaire des membres du réseau

Pour répondre aux objectifs précités, la cellule d'animation crée un annuaire dématérialisé de tous les membres du réseau rural français disponible sur le site Internet du réseau rural. Cet annuaire permet d'identifier les membres du réseau, leur positionnement au sein du réseau et toutes les coordonnées nécessaires. La cellule d'animation met à jour les données de cet annuaire au moins une fois par trimestre. La première version de ce travail est mise en ligne dans les 6 premiers mois du début du marché.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche ferme, Volet 3 Phase 3 (TFV3P3): capitalisation sur le site internet

La cellule d'animation sur le site www.reseaurural.fr,

- met en ligne les actions intéressantes dans une rubrique dédiée, à partir d'une présentation type, permettant de les recenser rapidement. La cellule d'animation propose un moteur de recherche permettant de les sélectionner sur la base de critères simple et lisible (par thème, type de maître d'ouvrage ...). Cette prestation doit intervenir dans les 12 premiers mois du début du marché pour traiter la matière initiale déjà disponible au sein du réseau et faire l'objet d'une mise à jour tout au long de la période du marché. La cellule d'animation traite sur la période du marché au moins 400 actions intéressantes et s'appuie en tant sur les réseaux régionaux.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche ferme à bons de commande, volet 3 phase 4 (TFV3P4-BC) : capitalisation vidéo

La cellule d'animation :

- réalise et met en ligne de 12 à 20 films (format 3 à 5 min par film) sur la période (à titre d'information, il faut envisager de 3 à 5 films par an) illustrant des expériences intéressantes identifiées dans le cadre du réseau. La cellule d'animation s'assure que toutes les productions sont libres de droits et seront remise aux pilotes sans coût supplémentaire. Le sujet à mettre en valeur est identifié par la cellule d'animation et soumis pour validation aux pilotes, le produit final est validé par les pilotes avant mise en ligne.

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par film mis en ligne. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche conditionnelle, Volet 3 Phase D (TCV3PD): études

La cellule d'animation sur sollicitation des pilotes réalise de 2 à 4 études sur la période visant à traiter des sujets en relations avec les activités du réseau. Chaque étude d'une cinquantaine de pages donne lieu à un travail bibliographique, de valorisation de données sur le sujet concerné (par sollicitation d'experts, par voie d'enquête, groupe de travail...), et d'analyse avec propositions le cas échéant. La version finale de chaque étude doit être mise en forme pour permettre une impression de qualité et la version finale validée est mise en ligne sur le site internet du réseau rural national. Chaque étude doit recevoir la validation des pilotes pour être considérée terminée et permettre son paiement. Une étude est réalisée dans un délai maximum de 6 mois à compter de sa commande.

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par étude. Le prix unitaire couvre l'ensemble des coûts afférents à la réalisation d'une étude de la commande de départ à la version validée. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

1.2.3.3 En Lien avec les réseaux régionaux

- Tranche ferme, Volet 3 Phase 5 (TFV3P5) : capitalisation régionale

La cellule d'animation est chargée de répertorier les actions menées au sein des régions par les réseaux ruraux régionaux, elle est chargée de faire le lien entre tous les travaux

qui sont conduits et d'agir de manière à leur donner de la cohérence en terme de calendrier et de thème traités. A ce titre, la cellule d'animation développe une rubrique capitalisation régionale sur le site du réseau rural national qui permet à tous les réseaux d'identifier simplement les calendriers d'actions prévus et les manifestations prévues au cours de l'année.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche ferme, Volet 3 Phase 6 (TFV3P6): base bibliographique

Dans le cadre de sa mission de capitalisation, la cellule d'animation constitue une base bibliographique exploitable par thèmes de travail, en complément et en articulation des thèmes abordés à travers les groupes de travail nationaux (10 thèmes traités sur la période) afin de permettre aux membres du réseau d'accéder à cette base de données disponible sur le site Internet du réseau. Cette base s'enrichit des actions conduites dans le cadre des plans d'actions du réseau national ou régional. L'objectif de cette base bibliographique est de mettre à disposition des membres du réseau une ressource leur permettant de gagner du temps lors de leurs travaux en lien avec les thèmes identifiés. Ce travail bibliographique est actualisé tout au long de la période du marché.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche conditionnelle, Volet 3 Phase E (TCV3PE): recueil de projets

La cellule d'animation élabore de 2 à 4 recueils sur la période, chaque recueil présente une dizaine de projets financés par le FEADER. Il appartient à la cellule d'animation de récupérer ces informations auprès des réseaux régionaux et d'analyser ces projets sur la base d'informations données par les réseaux ruraux régionaux.

Il s'agit de mettre en avant des actions particulièrement novatrices ou des actions ayant un caractère pilote particulièrement avéré dans le but de mener des analyses de cas pour comprendre la démarche, identifier le contexte et les mécanismes de mise en œuvre en vue d'une diffusion à l'échelle nationale, identifier les facteurs de succès et comment les objectifs fixés ont été atteints. La cellule d'animation soumet aux pilotes pour validation les projets à analyser. La version finale de chaque recueil est mise en forme pour permettre une impression de qualité et la version finale validée est mise en ligne sur le site internet du réseau rural national. Chaque recueil est réalisé dans un délai maximum de 9 mois à compter de sa commande. Chaque recueil est validé par les pilotes pour être considéré terminé et permettre son paiement.

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par recueil. Le prix unitaire couvre l'ensemble des coûts afférents à la réalisation d'un recueil de la commande de départ à la version validée. Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

1.2.4 L'appui méthodologique à la coopération Leader (volet 4)

Cette mission porte sur l'appui à la coopération auprès des GAL Leader. Sont concernés les projets de coopération inter territoriale, transnationale et le dispositif « De l'idée au projet ». Pour l'ensemble du dispositif de coopération, environ 200 projets sont envisagés sur la période.

Les missions de la cellule sont les suivantes :

- Tranche conditionnelle, Volet 4 Phase F (TCV4PF): guide méthodologique coopération

La cellule d'animation met en place le cadre méthodologique de mise en œuvre de l'ensemble du dispositif coopération. Pour ce faire, la cellule d'animation reprend et adapte le cadre méthodologique disponible (fascicule «7 bonnes raisons de coopérer» produit dans le cadre du programme Leader+, guide européen en cours de rédaction par le contact point). La cellule propose un support de présentation attrayant et pédagogique à valider par les pilotes. Il est disponible en langues française et anglaise et doit être livré dans les 4 mois suivants l'affermissement de la tranche. Ce travail est accessible à tous les GAL et autres intervenants sous une forme numérique : site Internet du réseau rural.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche conditionnelle, Volet 4 Phase G (TCV4PG): animation du réseau des correspondants coopération en région

La cellule d'animation, sur la période, identifie, met en place et anime un réseau de correspondants coopération au sein des Réseaux Ruraux Régionaux qui pourront se faire le relais auprès des GAL en lien avec l'autorité de gestion afin de leur assurer l'assistance nécessaire au montage de leur dossier de coopération (en particulier à l'identification de partenaires). L'objectif de ce réseau est de favoriser l'émergence de projets de coopération en diffusant les informations utiles aux GAL. Ce réseau doit permettre l'échange d'informations et de bonnes pratiques, la diffusion d'annonces de recherche de partenaires et la formation mutuelle de chacun de ses membres par des échanges réguliers.

Pour atteindre ces objectifs, la cellule d'animation :

- organise des rencontres régulières avec les correspondants de ce réseau (au moins 2 fois par an dans les locaux de la cellule d'animation)
- Pour information, la personne publique est susceptible de mettre à disposition une salle sur Paris. En conséquence, le titulaire n'aurait pas à supporter le coût de location mais le prix qui lui sera payé est celui prévu au bordereau de prix.
- participe dans la limite de 5 jours annuels à des événements coopération
- assure un appui téléphonique spécifique aux correspondants coopération en région en tant que de besoin.
- Produit une lettre d'information électronique spécifique (à un rythme de 6 lettres/an), qui véhicule les informations nécessaires au développement de la coopération, à destination des correspondants de ce réseau qui peuvent utilement le diffuser en l'état aux GAL. Ce support est le vecteur de toutes informations permettant de promouvoir la coopération et ce quelque soit l'origine (nationale ou européenne).

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche ferme, Volet 4 Phase 1 (TFV4P1): base de contact coopération

La cellule d'animation développe une base de contact avec les autorités de gestion et les réseaux étrangers de manière à pouvoir accompagner les GAL français dans leurs démarches administratives (contact et liaison avec les autorités de gestion, les réseaux pour la recherche d'information d'ordre administratif). Cette base de données est mise en ligne sur le site du réseau rural et mise à jour très régulièrement tout au long de la période. Ce travail est finalisé dans les 6 mois à partir du début du marché puis mis à jour régulièrement.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche ferme, Volet 4 Phase 2 (TFV4P2): suivi des projets de coopération (base projets/partenaire)

La cellule d'animation met en place un suivi national de tous les projets de coopération selon leur stade d'avancement (de l'idée initiale à la réalisation) de manière à pouvoir mettre à disposition des GAL une base de données de référence pour identifier les thèmes de travail en cours, d'éventuels partenaires ou sources d'information mais aussi de manière à pouvoir fournir aux pilotes les moyens d'identifier les projets de coopération dans leur ensemble. Ce suivi intègre l'identification du projet, de l'ensemble des partenaires du projet avec leur contact, une présentation du projet et des actions prévues/menées, présentation des éléments financiers, présentation des résultats. La structuration de cette base de données devra être arrêtée dans les 6 mois après le début du marché et validée avec les pilotes. La cellule d'animation a la charge de la mise à jour des informations de cette base au fil de l'eau sur la période du marché. La structure de cette base peut être amenée à évoluer sur la période. Cette base de données est accessible en consultation sur le site Internet du réseau rural.

Cette prestation fait l'objet d'un prix forfaitaire. Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche ferme à bons de commande, Volet 4 Phase 3 (TFV4P3-BC): manifestations européennes sur la coopération

La cellule d'animation participe aux manifestations organisées par le contact point ou d'autres états membres au niveau européen sur le thème de la coopération et se met en capacité de solliciter et d'accompagner des délégations françaises sur ce type de manifestation afin de promouvoir la coopération des territoires français. La cellule d'animation, via le site du réseau rural et son réseau de correspondants coopération, assure l'information des GAL sur les manifestations prévues, met à disposition les contenus des séminaires et établit des comptes rendus synthétiques des travaux qui s'y sont déroulés. La cellule d'animation accompagne les GAL qui en expriment le besoin et les assiste en tant que de besoin pour préparer leurs interventions lorsque les GAL Français sont sollicités en tant qu'intervenant. La cellule d'animation participe sur la période de 2 à 8 manifestations européennes (soit pour information de 1 à 2 par an) et uniquement après avoir sollicité et reçu l'approbation des pilotes.

Cette prestation fait l'objet d'un prix unitaire par participation à une manifestation, le prix couvre l'ensemble des frais (y compris frais de déplacement de la cellule d'animation). Le candidat précise dans son offre ses propositions et l'organisation retenue, les profils des personnes mobilisées et le nombre de jours consacrés à la mission.

- Tranche conditionnelle, Volet 4 Phase H (TCV4PH): séminaires coopération leader

La cellule d'animation organise des séminaires à destination des GAL pour promouvoir la coopération. Ils traitent notamment des aspects méthodologiques, présentent des retours d'expérience, intègrent une dimension de « bourse au projet », valorisent l'intervention d'acteurs français ou étrangers ...

La cellule d'animation organise, de 1 à 3 séminaires sur la période, en métropole sur le territoire d'un GAL pour accueillir de 100 à 150 personnes sur deux jours avec plénière et ateliers et éventuellement visite de terrain. Le déroulement intègre des temps de plénière et d'ateliers permettant les échanges et débats, des visites de terrain. Les date et lieu de la manifestation sont validés au plus tard 6 mois calendaires avant la date de début du séminaire. L'ensemble des coûts logistiques pour l'organisation est à la charge de la cellule d'animation :

- la conception et les travaux préparatoires
- la gestion administrative
- la mise à disposition des salles de plénière et d'atelier
- l'équipement technique de sonorisation et d'interprétation (le cas échéant)
- la prise en compte de l'accueil (réservation des chambres, repas pour les participants, déplacements sur place, transfert depuis les gares et aéroports...)
- le matériel distribué (mallettes, documents...)
- l'animation
- l'interprétariat (le cas échéant)
- la traduction de documents le cas échéant

Cette prestation fait l'objet d'un prix présenté en deux parties distinctes et complémentaires. D'une part une partie unitaire (relatif aux frais de bouche, de moyen de transport et tous autres frais liés au nombre de participants) et d'autre part une partie forfaitaire (couvrant les frais fixes non directement liés au nombre de participants comme la location de salle, la prise en charge des frais liés aux intervenants...). Le candidat précise dans son offre l'organisation retenue et les profils des personnes mobilisées.

2 Pilotage du marché

Le pilotage du marché est assuré par le pouvoir adjudicateur représenté par l'ASP. L'ASP assure intégralement le suivi administratif du marché avec le prestataire retenu.

Le travail de la cellule d'animation et le mode d'organisation du réseau, notamment avec les copilotes MAAP et DATAR, nécessite d'avoir des relations étroites entre ces différents intervenants. Le MAAP et la DATAR ont vocation à être très impliqués dans l'activité de la cellule d'animation au regard de leur position dans la mise en œuvre et le fonctionnement du réseau. La cellule d'animation est donc en contact avec l'ASP, le MAAP et la DATAR identifiés sous le terme générique de pilotes. L'implication des pilotes est donc aussi un objectif du fonctionnement de la cellule d'animation.

Par ailleurs, la cellule d'animation doit pouvoir apporter un regard extérieur sur le fond et avoir un point de vue sur la transversalité, dégager des points de cohérence, de vigilance ou de synthèse sur ou entre les actions du réseau. De ce fait, elle doit pouvoir être force de proposition auprès des pilotes dans la mise en œuvre de sa mission et au regard des autres acteurs du réseau.

Le suivi de ce marché est inclus dans les différents coûts proposés par le candidat.

3 Compétences à réunir

Compétences linguistiques étendues au sein de l'équipe constituée dont une personne bilingue en langue anglaise impérativement.

Capacité de coordination, d'animation, d'organisation d'événements / Compétences journalistiques / Réactivité et Créativité de l'équipe en charge de l'animation générale du dispositif.

Maîtrise de l'informatique, des technologies de l'information et des outils Internet / Expérience significative dans la gestion de site web / Expérience en matière de communication et média / Réactivité.

Bonne connaissance des problématiques du monde rural et des problématiques communautaires / Bonne couverture par les expériences professionnelles des membres de l'équipe constituée en articulation avec les domaines abordés par les groupes de travail du RRF / Capacité de synthèse et d'analyse / Compétences rédactionnelles.

Capacité à mobiliser de l'expertise extérieure au soumissionnaire en cas de besoin pour traiter un besoin ponctuel requérant un fort niveau d'analyse.

Il est demandé un chef d'équipe, interlocuteur privilégié des pilotes qui coordonne l'ensemble de l'équipe et des missions de la cellule d'animation. Pour le reste, la cellule d'animation s'organise comme elle le souhaite afin de garantir la mobilisation et la disponibilité interne ou externe des compétences techniques évoquées (webmaster, communication, réalisation de films, relations presse...). Tous les interlocuteurs travaillant au sein de la cellule d'animation sont connus par les copilotes, ce qui peut donner lieu à des contacts directs en tant que de besoin.

L'animation générale du réseau, en cas de réponse en groupement ou avec des sous traitants, est une mission qui revient impérativement au chef de file du groupement ou au titulaire principal du marché.

Le chef de projet présente son équipe ou toute personne mobilisée dans la réponse au présent appel